

Communiqué 03-02-2021 : Stationnement sur la rue Deslandes

Certains citoyens ont communiqué avec le personnel du bureau municipal pour obtenir de l'information au sujet du réaménagement de la rue Deslandes et des places limitées pour reconduire les enfants à l'école. Avant tout, la municipalité souhaite rappeler que le projet d'agrandissement de l'école comprendra un débarcadère. Dès que l'aménagement sera complété, il sera possible de débarquer de façon sécuritaire votre enfant directement sur le terrain de l'établissement scolaire. L'ajout de cette installation devrait réduire l'achalandage sur la rue Deslandes. D'ici la fin des travaux, la municipalité demande aux parents de ne pas utiliser le stationnement du bureau municipal. Il est plutôt recommandé de garer votre véhicule à l'église afin d'accompagner votre enfant jusqu'au brigadier.

Information sur la réglementation en vigueur

La réglementation en vigueur sur la rue Deslandes ne permet pas le stationnement sur le côté impair et interdit le stationnement sur 36 mètres à partir de la rue Principale (Route 137) sur le côté pair.

Est-ce permis de débarquer un enfant sur le côté impair de la rue Deslandes si le conducteur ne sort pas de son véhicule?

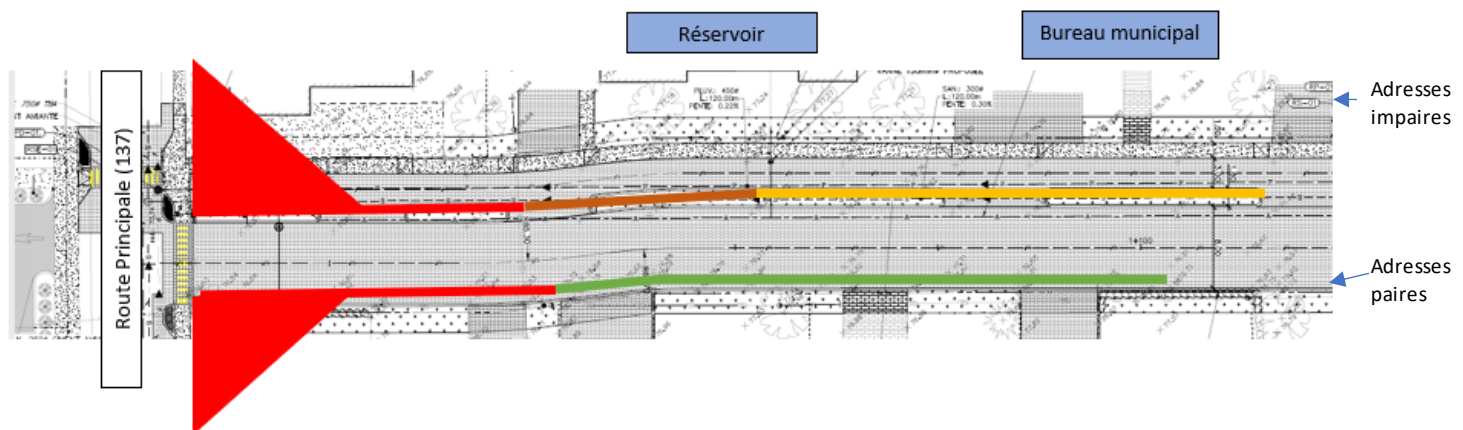







Les panneaux "interdit de stationner" permettent sous certaines contraintes l'arrêt rapide d'un véhicule.

Comme la réglementation en vigueur interdit sur certaines sections le stationnement et non l'arrêt, il est permis d'effectuer un arrêt rapide sur la rue Deslandes pour y déposer un enfant. Cependant, en aucun cas le conducteur ne doit quitter son véhicule. L'arrêt rapide reste permis si celui-ci ne nuit pas à la circulation et qu'il respecte le code de la route.

Si les conditions préalables sont respectées, il est possible pour les automobilistes en provenance de la rue Lussier (côtés impairs de la rue) d'effectuer un arrêt rapide à partir du bureau municipal (467 rue Deslandes).

Visuel de la rue Deslandes



	Stationnement interdit en tout temps
	Stationnement interdit, arrêt possible mais non sécuritaire
	Arrêt possible et sécuritaire
	Stationnement possible
	Triangle de visibilité, arrêt et stationnement interdit en tout temps